



REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

AM\_2016\_29

**Arrêté municipal portant fermeture exceptionnelle  
du cimetière dans le cadre d'exhumations**

Le Maire de Mignovillard,

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** l'arrêté portant règlement intérieur du cimetière ;
- Vu** la demande présentée par Mme Andrée CHEVALET en date du 14 juin 2016 ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de fermer exceptionnellement le cimetière au public afin de procéder à l'opération d'exhumation-inhumation du cercueil de M. Camille CHEVALET ;

**ARRÊTE**

- Article 1<sup>er</sup> :** Le cimetière communal de Mignovillard est exceptionnellement fermé le mardi 5 juillet entre 9h et 12h en raison de travaux d'exhumation-inhumation du cercueil de M. Camille CHEVALET.
- Article 2 :** L'entreprise Gauthier, sise 9 rue Saint-Germain à Mièges, est chargée des travaux et est habilitée à cet effet à intervenir au cimetière communal aux dates et heures précitées, sous réserve de respecter son obligation légale et réglementaire.
- Article 3 :** M. le Maire de Mignovillard est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à l'entreprise Gauthier et à la gendarmerie.

Mignovillard, le 30 juin 2016

Le Maire,

Florent SERRETTE

